

SOCOTEC BELGIUM ASBL

| Demonstration Installation Sections dom | 41 1 1 1 1 1 1 1 1 | T! | - |
|--|---|---|--|
| Rapport d'inspection - Installation électrique dom | estique BT / TE | existant | e |
| Nº do rapport: 28 115 07 010 | | | |
| Consorne : VI controle dans le cadre d'une vente Li controle periodique | 0 | | |
| Type d'habitation : maison d'appartement autres : Demandeur : Code EAN de l'installation : | Charles State | a | |
| Demandeur: Celt Calcel Les de Le | le Contrade | | ser |
| Personne sur place : | , | | |
| Personne sur place : | - 4820 | 2150 | ~ |
| Date de visite: Polo la la Date d'émission. Octobra Référer | nces client : | 0 | |
| Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 2 276 bis et dérogations | 271 bis 🗆 278 | | |
| Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi : CHECK-LIST-INS-E-11 | | | |
| Description de l'installation visitée : | 20 | arpte | ests, |
| Tension d'utilisation : Protection générale du br | ranchement: 30 | A POI | get 1 |
| □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : | nombre de circ | uits terminau | x: 2 N |
| Contrôles par examen visuel, tests et mesures : | the managed belong | | 0374 |
| Description | En ordre | Pas en | n.a. ou |
| | | ordre | dérog. |
| Correspondances des schémas à l'installation | concert division on on | X | off Ci |
| tat du matériel électrique installé | c return that it is a si | X | W-90 |
| Mesures de protection contre les contacts directs | | No. | THE STATE OF THE S |
| Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des | | | |
| dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test | E this kind seek made to | the state areas | and show |
| Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé | | A | |
| Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels | CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE | X | KOTT THEE |
| Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la | | | |
| continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils | service ou thought | X | -14- |
| Matériel électrique fixe ou à poste fixe | sampulr béan áll seil | X | CHA |
| Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle | - werd a scoker on a | Jan mana | 1 |
| | | | |
| os sections des circuits répondent à l'A M du 27/7/1981 & dérogations | TOTAL SE DE L'ANNE MARCHE | X | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations | 10 | 1 | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | 066 | * | E BJ F |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | able | t SOCOTEC E | BELGIUM asl |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :ΩΜΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : | able it individuel de l'agen | t SOCOTEC E | BELGIUM ask |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | t individuel de l'agen | t SOCOTEC E | BELGIUM asb |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | it individuel de l'agen | | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | it individuel de l'agen | | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :ΩΜΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : | it individuel de l'agen | | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | it individuel de l'agen | | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | it individuel de l'agen | | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | it individuel de l'agen | | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | it individuel de l'agen | | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | it individuel de l'agen | | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | it individuel de l'agen | | |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | it individuel de l'agen | | |
| L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le product de délai prescrit par la réglementation en vigueur. | ochain contrôle péri | odique est à | effectuer |
| L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le product de la prèse de la réglementation en vigueur. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le product de la prèse de la réglementation en vigueur. L'installation électrique est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le product de la prèse de la réglementation en vigueur. | ochain contrôle péri | odique est à nentaire est à | effectuer |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | ochain contrôle péri | odique est à nentaire est à | effectuer |
| L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le product délai prèscrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le product de délai prèscrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. exécuter par le même organisme après mise en conformité de au terme vente. | ochain contrôle péri Une visite complén de 18 mois après s | odique est à nentaire est à ignature de l' | effectuer acte de |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | ochain contrôle péri Une visite complén de 18 mois après s | odique est à nentaire est à ignature de l' | effectuer acte de |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | ochain contrôle péri Une visite complér de 18 mois après s n examen complém | odique est à nentaire est à ignature de l' entaire est à | effectuer lacte de exécuter |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | ochain contrôle péri Une visite complén de 18 mois après s | odique est à nentaire est à ignature de l' entaire est à | effectuer lacte de exécuter |
| Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : | ochain contrôle péri Une visite complér de 18 mois après s n examen complém | odique est à nentaire est à ignature de l' entaire est à | effectuer lacte de exécuter |
| L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le production de délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. exécuter par le même organisme après mise en conformité da ut terme vente. L'es résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un par le même organisme en vue de compléter le dossier. | ochain contrôle péri Une visite complér de 18 mois après s n examen complém | odique est à nentaire est à ignature de l' entaire est à | effectuer lacte de exécuter |



SOCOTEC BELGIUM ASBL

| ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 1588 23/0504 06/05 |
|--|
| La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. |
| Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : |
| La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants : Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants : |
| □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☑ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : |
| La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants : |
| Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble de l'Alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Le type d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants |
| Tel. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be |